

BILAN FINANCIER DE LA COMMUNE

EN 2014, SORGEAT EST UNE COMMUNE ENDETTEE.

Extraits proxiti info 2014 – consultable sur le NET :

A quel point la commune de Sorgeat est-elle endettée ?

« En 2014, le montant total des dettes dues par la commune de Sorgeat était de : 243000€.

Si l'on rapporte cette dette au total des rentrées d'argent de votre commune (que l'on nomme produits de fonctionnement) et qui étaient de 160 000€ en 2014, alors cette dette représente 151.88° de ses revenus annuels.

Par rapport aux 98 habitants de Sorgeat, en 2014 le poids de cette dette représente 2475 € par habitant.

Concrètement, une famille de 4 personnes qui habite Sorgeat, devra donc payer dans ses impôt locaux futurs : 9900 € pour le remboursement de cette dette (plus les intérêts aux banques déjà gavées et soutenues par vos impôts nationaux, bien sûr).

A noter : la valeur moyenne de la dette par habitant des communes françaises similaires à Sorgeat était de 530 € par habitant, en 2014.

A Sorgeat, la dette due par habitant de la commune en 2014 est donc plus élevée de 366.98 % que pour des communes similaires. »

EN 2015, LA SITUATION EST ALARMANTE

Dans l'année 2014, deux équipes municipales se relaient, puis, la commune est placée sous tutelle préfectorale durant 09 mois. En février 2015, notre conseil municipal prend la suite.

Au compte administratif communal, le résultat est de -7458 en investissement et + 90174 en fonctionnement. Mais, les administrateurs de la préfecture ne sont pas rassurants, Les factures se sont accumulées et les résultats positifs du compte administratif ne suffiront pas à les honorer.

* Dans l'immédiat, il faut :

*solder un prêt relai de 50 000 euros pour la Sarette,

*régler 20 000 euros de factures impayées en 2013 et 2014

*verser 21 000 euros au camping pour éviter la faillite de cet établissement dont le chiffre d'affaire est déficitaire de 39000 euros sur l'année 2014.

*régler 7500 euros d'avance de subventions perçues par anticipation sur un projet non réalisé et dépensé par ailleurs.

*Récupérer Les subventions de 40 000 concernant la cabane de la Sarette refusées au motif d'une construction non conforme au permis de construire.

Les priorités sont là, c'est une très mauvaise surprise, les caisses sont vides et nous devons déjà échelonner ces paiements.

MESURES PRISES

* Ce sont les restrictions, les économies, une multitude de dispositions, qui permettront dans les cinq années suivantes d'assainir les finances et de relancer l'économie locale.

La gestion des personnels communaux est raisonnée et les dépenses réduites de 115000 euros en 2014 à 88000 en 2018. Elles devraient être de l'ordre de 75000 euros en 2019. Un agent technique est aujourd'hui embauché. La commune a dû s'en dispenser faute de finances durant des mois et a été heureuse d'accueillir Mathieu puis Christophe.

Les factures de la commune ont été toutes payées.

Tous les contrats, assurance, téléphone, électricité... ont été renégociés et cela se poursuit encore. .

La route du camping est refaite... Le camping relancé, la dette effacée ;.

Les matériels communaux, outils et matériels roulants ont tous été réparés ou changés. Un véhicule renforce le parc automobile (Kangoo)

Les immeubles communaux seront réparés à l'automne 2019, (Eglise, mairie, logements sociaux)

Un programme de voirie communale est instauré ; il a débuté en juillet 2019.

Six nouveaux chalets ont été réaménagés et mis en location saisonnière.

* Ce sont des projets lourds et onéreux qui ont dû être laissés en suspens :

Le projet immobilier de la Benne qui pourra probablement être repensé dans un avenir proche.

*Ce sont des difficultés financières supplémentaires indépendantes de notre volonté qui ont rendu la tâche encore plus ardue :

Baisse des dotations financières de 108000 euros annuels en 2014 à 98000 en 2019 et baisse drastique des subventions FDAL de 30 °° à 17 °° dans la même période. Les impôts n'ont pas été augmentés puisqu'ils sont déjà très élevés. Beaucoup de commune ont compensé la perte de DGF par une augmentation des impôts. Pas nous.

LES RESULTATS

* Aujourd'hui, La gestion communale est saluée par le trésor public.

Les dispositions prises ont permis de relancer l'activité. En témoignent les divers travaux de l'exercice 2019. Certains sont conduits grâce à l'aide subventionnelle, d'autres, en totale autonomie. Le chemin parcouru est grand. La situation financière est favorable au développement futur de notre patrimoine. Il sera plus facile de construire sur de bonnes fondations. C'est ce que nous laisserons.

Le maire, le 15.08.2019

Sorgerie.fr